

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 017 du 13 février 2017

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

13 MARS 2017

ARRIVEE

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

## Objet : Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois – Voyage à PARIS

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau de la Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose ensuite de valider le tarif de participation d'un voyage organisé par l'Office de Tourisme en Mars prochain pour visiter le Sénat et le Musée du Quai Branly.

Monsieur le Président propose de fixer la participation à ce voyage à 43,00 € par personne inscrite.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de participation présentée dans le cadre de l'organisation d'un voyage à Paris pour visiter le sénat et le Musée du Quai Branly ;
- de fixer le montant de cette participation à 43,00 € par personne inscrite.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 13 février 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**



**2017-017 - 13/02/2017**

*OT - Voyage à Paris - Fixation de la participation  
Aux frais d'inscription.*